



Informations concernant les licences FFA pour la saison 2010-2011

Le club de l'ATHLÉ SAINT JULIEN 74 offre une large palette d'activités, pour tous les âges et pour les deux sexes, conformément aux règlements de la Fédération Française d'Athlétisme

Licence ATHLÉ-DÉCOUVERTE catégories d'âge "BABY ATHLÉ", "EVEIL ATHLÉTIQUE" et "POUSSIN".

Pour cette licence, un certificat médical conforme au règlement FFA, est obligatoire.

Catégorie FFA	Classe d'âge	Année	Activités
ÉVEIL ATHLÉTIQUE	9 ans et moins	2001 et après	Baby Athlé & Ecole d'athlétisme 1 : Jeux de motricité et recherche de coordination musculaire
POUSSINS	10 - 11 ans	2000 - 2001	Ecole d'athlétisme 2 : découvertes des différentes disciplines de l'athlétisme et approche ludique multidisciplinaire

Licence ATHLÉ-COMPÉTITION concerne les sportifs voulant participer aux compétitions officielles : championnats, critères, coupes de France, etc. ou aux sélections (National, Régional, Départemental ou Clubs) pour constituer des équipes, qui peuvent aussi participer à des activités d'encadrement.

Pour cette licence, un certificat médical conforme au règlement FFA, est obligatoire.

BENJAMIN	12 - 13 ans	1998 - 1999	Apprentissage des techniques et découverte des différentes disciplines de l'athlétisme
MINIME	14 - 15 ans	1996 - 1997	Apprentissage des techniques, approche multidisciplinaire et collective des compétitions, développement des qualités physiques des pré-ados
CADET	16 - 17 ans	1994 - 1995	Athlé performance : entraînements, début de spécialisation, préparation aux compétitions individuelles et collectives, spécialisation
JUNIOR	18 - 19 ans	1992 - 1993	Athlé performance : entraînements programmés et préparation personnalisée aux compétitions individuelles et collectives
ESPOIR	20 - 22 ans	1989 - 1991	
SENIOR	23 - 39 ans	1972 - 1988	Running performance : entraînement pour préparer des courses sur route en championnat
VÉTÉRAN	40 ans et plus	≤ 1971	

Licence ATHLÉ-SANTÉ-LOISIR concerne les sportifs pratiquant l'athlétisme dans un contexte "LOISIRS" et prenant part aux compétitions autorisées : manifestations (hors championnats) de cross-country, courses sur route, courses de montagne et peuvent participer à des activités d'encadrement

Pour cette licence, un certificat médical conforme au règlement FFA, est obligatoire.

DE CADET à VÉTÉRAN	Voir ci-dessus pour classes d'âge et années	OPTION : SANTÉ	Activités encadrées par un Coach Athlé Santé, adaptées à un public qui recherche une pratique tournée vers le bien-être, la détente, la lutte contre la sédentarité et ses effets (marche nordique, running entretien, remise en forme, condition physique)
		OPTION : RUNNING	Activités (footing, étirements, conditions physique, fractionnés) visant à faire débiter ou reprendre la course à pied à des personnes recherchant convivialité et émulation dans un groupe et les conseils d'un coach, ou bien à faire progresser des coureurs préparant des courses hors championnat

Licence ATHLÉ-ENCADREMENT est réservée aux non pratiquants souhaitant s'associer aux activités du club. **Un certificat médical n'est pas nécessaire pour cette licence.**

DE MINIME à VÉTÉRAN	Voir ci-dessus	Elle permet d'exercer des responsabilités officielles au sein d'un club et/ou de postuler à un poste de responsabilité départemental, régional ou national. Le licencié ENCADREMENT ne peut en aucun cas pratiquer l'athlétisme, ni en compétitions, ni même en entraînements. Ceci découle d'une simple question de Responsabilité Civile et d'assurance du club. La licence encadrement peut aussi concerner les éventuels SUPPORTEURS d'un club.
---------------------	----------------	---

Un/une titulaire de licence "Athlé-Santé-Loisir," peut solliciter une licence "Athlé-Compétition" en cours de saison avec une **Demande de Modification** à la **Ligue d'Athlétisme Rhône-Alpes** (à demander au Secrétariat du Club) en tenant compte du **Règlement Intérieur de la FFA**. qui s'applique de même pour la licence "ENCADREMENT" avec présentation obligatoire d'un certificat médical de moins de 3 mois.